

DIRECTIVE NATIONALE D'ORIENTATION 2012

Direction générale
de la Concurrence,
de la Consommation
et de la Répression
des Fraudes




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Édito

Nathalie HOMOBONO

Directrice générale
de la Concurrence,
de la Consommation
et de la Répression des fraudes



Veiller à la loyauté de la concurrence entre opérateurs économiques et protéger la santé et les intérêts des consommateurs figurent parmi les priorités gouvernementales destinées à conforter la confiance, dynamiser la consommation et favoriser ainsi le redressement de l'économie nationale.

La Directive Nationale d'Orientation (DNO) décline ces priorités pour 2012, en s'appuyant sur des sources multiples: une analyse des attentes des consommateurs et des acteurs économiques, les résultats du « baromètre des réclamations » de la DGCCRF ainsi que les conclusions tirées des études et enquêtes de l'année précédente.

La DNO tient compte également de la nécessité d'accompagner et de vérifier la mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives et réglementaires dans le domaine de la concurrence et de la consommation.

Issue d'une large consultation des partenaires institutionnels de la DGCCRF, la DNO de 2012 est structurée autour de trois orientations à caractère pluriannuel, que viennent compléter des orientations définies au plan local, à partir des spécificités de chacun des territoires.

En temps normal et plus encore dans un contexte économique délicat, consommateurs et professionnels attendent de l'Etat qu'il exerce une triple mission de régulation, de contrôle du respect des réglementations et d'autorité de surveillance des marchés. La DGCCRF remplit ce rôle de référence pour les marchés de consommation, en s'appuyant sur deux atouts principaux:

- en contact régulier avec les acteurs publics ou privés de la consommation aux niveaux national

et européen, la DGCCRF est à même de repérer leurs attentes et de faire émerger des réponses aux nouvelles thématiques de protection du consommateur et de régulation des marchés. Elle assure ainsi une fonction de veille et d'anticipation indispensable au regard des évolutions toujours plus rapides des modes de consommation. Elle est aussi un interlocuteur régulier des parlementaires et des médias, comme des autres services et autorités de l'Etat dont les compétences rejoignent les problématiques de protection des consommateurs ou de régulation des relations commerciales.

- grâce à des équipes d'enquête sur le terrain, tant au niveau régional (DIRECCTE et DIECCTE) qu'au niveau départemental (DDPP et DDCSPP), la DGCCRF contribue directement et très concrètement à l'effectivité du droit.

Pour illustrer le programme des enquêtes de l'année, signalons quelques thématiques importantes:

- *la qualité et la conformité des produits alimentaires* proposés aux consommateurs. Feront notamment l'objet de vérifications et d'analyses la présence de contaminants et de pesticides ou de radioactivité dans les végétaux, ainsi que la composition des produits alimentaires alléguant des qualités nutritionnelles ou des effets bénéfiques sur la santé;

- *le logement*, premier poste de dépense des ménages, donnera lieu à une surveillance particulière des prestataires et fournisseurs intervenant dans ce secteur;

- *la santé et le bien-être* seront au cœur de plusieurs enquêtes ciblées sur des produits à risque, sur les cosmétiques et sur des prestations de remise en forme;

- la *protection des personnes âgées ou dépendantes* fera l'objet d'une attention particulière, pour tout ce qui touche à la vie quotidienne de ces consommateurs vulnérables ;
- le *respect d'une concurrence saine et loyale*, entre acteurs économiques ;
- *l'équilibre des relations commerciales entre entreprises*, au travers de l'enquête annuelle dans le secteur de la distribution et d'une enquête centrée sur quelques secteurs industriels à forte sous-traitance.

Dans un contexte budgétaire exigeant, la DNO 2012 permettra aux directions départementales, sous la coordination régionale des DIRECCTE, de construire des plans d'actions faisant converger les priorités nationales de la DGCCRF avec celles qui résultent des spécificités du tissu économique local.

Plus généralement et à tous les niveaux (national et territorial), l'ensemble des composantes de l'Etat chargées de mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la concurrence et de la consommation s'attacheront à favoriser coopérations et synergies interministérielles, au bénéfice d'une vie quotidienne plus sûre pour nos concitoyens.

Nathalie HOMOBO

Sommaire

Édito	1
--------------------	---

Les orientations nationales 2012

n° 1 : Répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés.	6
n° 2 : Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales.	8
n° 3 : Concourir à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et des services, et en contrôlant la loyauté des transactions.	10

Les orientations régionales 2012

Alsace	14	Limousin	17
Aquitaine	14	Lorraine	17
Auvergne	14	Martinique	18
Bourgogne	14	Midi-Pyrénées	18
Bretagne	14	Nord – Pas-de-Calais	18
Centre	15	Basse-Normandie	18
Champagne-Ardenne	15	Haute-Normandie	19
Corse	15	Pays de la Loire	19
Franche-Comté	15	Picardie	19
Guadeloupe	16	Poitou-Charentes	20
Guyane	16	Provence – Alpes – Côte d'Azur	20
Île-de-France	16	Réunion	20
Languedoc-Roussillon	17	Rhône-Alpes	20

Les orientations nationales 2012



- 1** Répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés.
- 2** Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales.
- 3** Concourir à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et des services, et en contrôlant la loyauté des transactions.

1

Répondre aux obligations communautaires de la France en matière de surveillance des marchés.

RÉGULATION CONCURRENTIELLE
DES MARCHÉS

PROTECTION ÉCONOMIQUE
DU CONSOMMATEUR

SÉCURITÉ
DU CONSOMMATEUR

Cette orientation décline les principes édictés par des règlements communautaires généraux ou spécifiques; le regroupement de ces actions sous un cadre identifié et unique est destiné à en faciliter la lisibilité. Pour 2012, l'accent sera plus particulièrement mis sur les orientations suivantes :

- Dans le **domaine alimentaire**, les actions liées à l'application du **Règlement CE n°882-2004** intégreront l'ensemble des plans annuels relatifs à la sécurité sanitaire des aliments (contaminants, pesticides, microbiologie, etc.) traduits dans le Plan National de Contrôles Officiels Pluriannuel (PNCOPA).

Ce dispositif sera complété par des plans de contrôle et de surveillance répondant à des obligations spécifiques (Règlement communautaire d'Organisation Commune des Marchés, vins, fruits et légumes).

L'action de la DGCCRF, en tant qu'autorité de surveillance du marché, fait l'objet d'une attention particulière des autorités communautaires qui procèdent régulièrement à des audits de suivi des dispositifs mis en place par les administrations nationales. Plusieurs audits communautaires à caractère général ou sectoriel ont été diligentés en 2011, qui ont fait ressortir la qualité et la fiabilité du système de contrôle alimentaire mis en place par la France et au sein duquel la DGCCRF occupe une place importante. À cette occasion, les inspecteurs ont souligné la qualité du rapport annuel établi par la France pour l'année 2010.

- Dans le **domaine industriel**, il convient de maintenir un dispositif complet d'actions de contrôle en lien avec l'application du **Règlement CE n°765-2008** relatif à la sécurité des produits de consommation non alimentaires, tels que les cosmétiques, les dispositifs médicaux, les jouets, les machines, les matériels électriques, etc.

La DGCCRF a déployé, pour les produits industriels, un système de contrôle similaire au dispositif mis en place antérieurement pour les produits alimentaires. Les actions de 2012 devront contribuer à structurer et affirmer ce dispositif de contrôle comme une composante déterminante de la mission d'autorité de surveillance du marché de la DGCCRF, au bénéfice du consommateur.

- La gestion des alertes fera l'objet d'une organisation rénovée au niveau interministériel avec la création d'outils nouveaux adaptés à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat. Le dispositif de gestion et de suivi des alertes de la DGCCRF sera renforcé, de manière à assurer le maintien d'un haut niveau de vigilance sur les produits alimentaires et non alimentaires susceptibles de présenter des risques pour la sécurité ou la santé des consommateurs. La DGCCRF continuera en outre de prendre part aux dispositifs communautaires en matière d'alerte (réseaux RASFF et RAPEX), d'assurer la gestion des plaintes transfrontalières et de participer aux opérations de contrôle ponctuelles organisées à l'initiative de la Commission européenne sur le territoire de l'Union.

La mise en œuvre de cette orientation, qui couvre les produits alimentaires, non alimentaires et les services, sera également assurée par des programmes d'action spécifiques relatifs au **contrôle de la première mise sur le marché** (CPMM). Pour la mise en œuvre de cette méthodologie de contrôle, répondant à des critères d'analyse de risque et fondée sur le contrôle des obligations d'autocontrôle pesant sur les responsables de la première mise sur le marché (RPMM), le pilotage sera renforcé tant au niveau national qu'au niveau régional par un suivi étroit de son organisation et de son exécution.

Les échanges d'informations entre les acteurs de ce processus seront favorisés par la diffusion de préconisations techniques de l'administration centrale pour orienter et optimiser les interventions et par la remontée régulière d'informations utiles par les services déconcentrés. Cette mission est en effet une priorité majeure de la DGCCRF, car elle permet d'optimiser les avantages que représentent ces interventions en amont de la commercialisation des produits.

Cette première orientation sera par ailleurs complétée par des actions ciblées, notamment en matière de **qualité et sécurité**, fondées sur le respect de législations nationales et traitées également dans l'orientation n° 3.

2

Contribuer à assurer le fonctionnement concurrentiel des marchés et l'équilibre des relations commerciales.

RÉGULATION CONCURRENTIELLE DES MARCHÉS

PROTECTION ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR

SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

En matière de **pratiques anticoncurrentielles** (PAC), les services d'enquêtes des DIRECCTE poursuivront la recherche d'indices de nature à mettre à jour de telles pratiques, avec l'appui des DDPP et DDCSPP.

Un volume significatif d'indices d'entente doit être détecté pour affirmer une surveillance efficace des pratiques.

Cette recherche d'indices devra notamment prendre en compte les secteurs économiques à enjeu au titre de la commande publique, tels que les grands travaux d'infrastructures. À cet effet, les agents chargés de la commande publique dans les DDPP et DDCSPP assumeront pleinement leur mission, au besoin en recourant à une convention de délégation de gestion dans les conditions fixées par le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Les propositions d'enquêtes non prises en charge par l'Autorité de la concurrence seront transmises aux brigades interrégionales d'enquêtes de concurrence (BIEC) qui les conduiront elles-mêmes ou en confieront la responsabilité à la DIRECCTE. Les BIEC s'assureront de la qualité des investigations réalisées et de la qualité du rapport, notamment au regard du standard de preuve exigé par les autorités nationales de concurrence.

Dans les suites données aux PAC locales caractérisées, les mesures de transaction/injonction seront privilégiées et publiées sur le site internet de la DGCCRF. Ces informations seront relayées au niveau régional afin de diffuser la culture de concurrence auprès des PME et plus généralement auprès des opérateurs les moins sensibilisés.

Les DIRECCTE réaliseront également des enquêtes visant à améliorer la **connaissance économique des marchés** et à stimuler la concurrence dans le sens souhaité par les évolutions de la politique agricole commune. Les études de marché des fruits et légumes visant à apprécier la part de marché des organisations et des associations d'organisation de producteurs vont dans ce sens.

En matière de **pratiques restrictives de concurrence**, les brigades LME des DIRECCTE maintiendront leur contrôle des règles de transparence et d'équilibre des relations commerciales.

Les DIRECCTE veilleront plus particulièrement à la qualité de l'enquête annuelle relative à l'examen des pratiques commerciales entre fournisseurs et distributeurs, dans la grande distribution à dominante alimentaire et dans la distribution spécialisée (meubles, jouets).

Les investigations sur les relations de sous-traitance seront poursuivies en s'appuyant sur les éléments d'information déjà collectés en 2011 pour approfondir et cibler le contrôle des pratiques des donneurs d'ordres à l'égard des PME sous-traitantes.

Par ailleurs, les DIRECCTE vérifieront le respect des règles relatives aux délais de paiement, dans le contexte d'un retour au droit commun dans ce domaine, avec la fin des accords dérogatoires en décembre 2011. Le contrôle des délais de paiement interprofessionnels ciblera particulièrement les biens d'équipements, les biens intermédiaires et les services aux entreprises (en particulier l'activité de transport).

Les dernières décisions du Conseil constitutionnel ayant conforté le ministre chargé de l'économie dans son rôle de gardien de l'ordre public économique, les actions contentieuses seront poursuivies.

La brigade LME continuera à s'assurer de la bonne coordination des actions de contrôle avec les services centraux et de la qualité des remontées qu'ils leur adresseront. De même, la DIRECCTE veillera à la qualité des relations avec les correspondants départementaux et vérifiera la concordance des fiches de signalements qui lui seront transmises avec les pratiques abusives recherchées.

D'une manière générale, il conviendra d'être particulièrement attentif à l'accueil réservé aux entreprises s'estimant victimes d'abus et aux réponses qui leur seront apportées.

3

Concourir à la protection du consommateur en vérifiant la conformité et la sécurité des produits et des services, et en contrôlant la loyauté des transactions.

RÉGULATION CONCURRENTIELLE DES MARCHÉS

PROTECTION ÉCONOMIQUE DU CONSOMMATEUR

SÉCURITÉ DU CONSOMMATEUR

Cette orientation vise à conforter la confiance et la sécurité du consommateur et à assurer sa protection dans ses relations contractuelles.

De nouveaux enjeux apparaissent avec le développement des formes modernes de commerce, dans des secteurs tels que la santé ou l'environnement, pour des produits ou des services susceptibles de présenter des risques pour les consommateurs. Par ailleurs, la part des dépenses contraintes des ménages s'accroît, amenant les consommateurs à effectuer des arbitrages de plus en plus nombreux dans leurs achats de biens et de services. Dès lors, toutes les dispositions législatives en vigueur doivent être utilisées pour garantir la confiance des consommateurs.

En matière de **conformité et de sécurité des produits et des services**, quelques enjeux majeurs ont été identifiés en tenant compte des populations vulnérables :

– la **qualité alimentaire** : les actions dans le domaine de l'information du consommateur (étiquetage, indication des substances allergènes, origine et composition nutritionnelle), en application notamment des nouvelles dispositions réglementaires (OGM, vins), seront renforcées. En outre, les DDPP et DDCSPP contribueront activement à la mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation (PNA), au titre des compétences propres à la DGCCRF en matière de contrôle de conformité.

La vérification des allégations nutritionnelles et de santé, ainsi que des compléments alimentaires, complètera l'ensemble ;

– la **valorisation des produits** : le contrôle du respect des dispositions protectrices, telles que les signes de qualité et d'origine, sera intensifié ;

– le suivi des secteurs de la **santé** et du « **bien être** » sera poursuivi (affichage des prix des médicaments, information sur les tarifs des transports sanitaires, enquêtes dans les domaines de la thalassothérapie et de la balnéothérapie, contrôles des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des allégations en lien avec l'amaigrissement ou la lutte contre l'obésité, etc.) ;

– la **sécurité des produits et prestations de services** fera l'objet d'enquêtes spécifiques touchant les articles de puériculture, ainsi que les articles de loisir ou de jardinage. Le respect de l'obligation générale de sécurité et des règles particulières concernant les professionnels sera également vérifié, notamment auprès des prestataires de services ;

– la **métrologie**, en reconduisant le plan annuel de contrôles programmés ou inopinés, les résultats antérieurs ayant montré la nécessité de maintenir un niveau élevé de surveillance (du parc, du marché et des organismes chargés de la vérification des instruments de mesure).

S'agissant de la **protection contre les pratiques économiques ou commerciales préjudiciables au consommateur**, les enjeux prioritaires concernent l'information et la protection du consommateur dans sa vie quotidienne, et notamment :

– l'effectivité des dispositions d'information et de protection **dans les secteurs liés aux dépenses contraintes** (immobilier, logement, télécommunications, carburant-gaz-électricité, assurances, services bancaires) ;

– l'information des **acheteurs en ligne**, la prospection commerciale par internet ou plus généralement dans le cadre de nouvelles formes de marketing ;

– la protection des **consommateurs dépendants ou vulnérables** (personnes âgées ou dépendantes hébergées en maisons de retraite, aide et accompagnement à domicile, etc.).



Les orientations régionales 2012



ALSACE

- Échanges et coopération transfrontaliers : accès aux marchés publics et privés pour les entreprises françaises, allemandes et suisses.
- Population et santé : prestations spécifiques liées à la population jeune, loyauté des produits servis en restauration collective, protection des consommateurs dépendants.
- Économie et développement durable : filière forêt-bois alsacienne, transport de marchandises, allégations environnementales et mentions valorisantes sur les produits industriels et locaux, auto-entrepreneuriat.
- Concurrence dans la commande publique : gros marchés hospitaliers, transports sanitaire d'urgence, relations hôpitaux/entreprises de pompes funèbres.



AQUITAINE

- Tourisme et loisirs : activités saisonnières, annonces touristiques sur internet, activités sportives, loisirs nautiques et aquatiques, manifestations festives dans le Sud-Ouest.
- Services à la personne.
- Filière fruits et légumes : recherche de pesticides, noix sous AOC.
- Filière vins et spiritueux : mentions traditionnelles, foires aux vins, opérateurs procédant à l'exportation.
- Matériaux au contact des aliments et sécurité des consommateurs.
- Concurrence dans la commande publique : grands travaux – travaux routiers, développement durable.



AUVERGNE

- Tourisme et loisirs : hébergement et filières de réservation, tourisme de santé et thermoludiques, sports et loisirs de plein air (été, hiver) parcs touristiques, manifestations culturelles.
- Relations interentreprises : délais de paiement, (BTP, produits alimentaires locaux dans la distribution régionale, pièces pour l'industrie).
- Concurrence dans la commande publique : marchés hospitaliers, fourniture de services et pièces pour l'aéronautique, entretien et travaux des bâtiments du patrimoine communal, distribution d'électricité et de gaz combustible.



BOURGOGNE

- Protection des consommateurs dépendants et vulnérables : tournées ambulantes, solderies et magasins à DLUO dépassée (produits alimentaires et matériel de bricolage), démarchage à domicile (traitement des charpentés), activité de courtage en crédit immobilier.
- Suivi du secteur vitivinicole : fourniture de produits phytosanitaires, machines agricoles, métrologie.
- Concurrence dans la commande publique : grands travaux – travaux routiers, installation de fibre optique, fourniture de gaz, de bacs de récupération des déchets ménagers.



BRETAGNE

- Tourisme et loisirs : chambres d'hôtes et gîtes ruraux, magasins *cash and carry*, hôtellerie et restauration « haut de gamme » (établissements de thalassothérapie).
- Opérations commerciales entourant les promotions des produits bretons.
- Filière des algues.
- Filière pêche : relations commerciales grossistes-distributeurs.

- Filière de sous-produits d'origine animale : étude sectorielle.
- Activité brassicole : développement des micro-brasseries.
- Nouveaux services offerts aux consommateurs : circuits coûts de distribution (coopératives, AMAP, vente à la ferme, etc.), plats cuisinés à domicile servis à des particuliers sur leur lieu de travail (sites Internet et prestataires).
- Concurrence dans la commande publique : travaux routiers, liaison d'eau potable, chauffage collectif, lycées.



CENTRE

- Tourisme et loisirs : grands événements culturels et festifs.
- Contrôle des magasins *cash and carry* et des établissements de restauration rapide et/ou à emporter.
- Secteur automobile : vente de véhicules d'occasion.
- Filière énergie-bois.
- Secteur de l'habillement professionnel.
- Secteur de la grande distribution et de la restauration commerciale : délais de paiement.
- Concurrence dans la commande publique : secteur de l'énergie-bois, l'habillement professionnel, maintenance informatique, vidéosurveillance, valorisation des déchets triés.



CHAMPAGNE-ARDENNE

- Surveillance du secteur des granulés de bois.
- Secteur bancaire : marché de l'affacturage.
- Filière des textiles techniques (tissus orthopédiques, fibres aramides, textiles en bambou, etc.).
- Développement durable : programme « habiter mieux ».
- Économie du vin de Champagne.
- Équipement de la maison : impact concurrentiel de l'implantation de nouvelles enseignes.
- Restauration collective et alimentation biologique.
- Concurrence dans la commande publique : adduction d'eau potable, fourniture de gaz, travaux et installation de fibre optique, archives externalisées.



CORSE

- Mentions valorisantes sur les produits régionaux : produits alimentaires (fromages, charcuteries), produits manufacturés (couteaux, poteries).
- Tourisme et loisirs : organismes de voyages et séjours, locations meublées saisonnières, activités commerciales sur les sentiers de grandes randonnées.
- Études sectorielles de concurrence : filière bois, grossistes en boissons, vente de matériels et appareillages médicaux.
- Secteurs émergents : produits cosmétiques, articles de prêt-à-porter, production de crèmes glacées.
- Concurrence dans la commande publique : électrification, plan exceptionnel d'investissement pour la Corse (PEI), travaux routiers, services assainissement (dont SPANC), transports sanitaires (terrestres et aériens) et de personnes.



FRANCHE-COMTÉ

- Relations commerciales avec les sous-traitants : secteur de la plasturgie, de la lunetterie et de la filière énergie.
- Filière bois-ameublement.

- Secteur de la boulangerie-pâtisserie.
- Protection du consommateur vulnérable : service à la personne, prestations de services à domicile, maisons de retraite, foyers-logements, maternités.
- Secteur de l'hébergement touristique : gîtes et chambres d'hôte.
- Concurrence dans la commande publique : construction de bâtiments neufs intégrant des contraintes « haute qualité environnementale » (HQE) et/ou BBC « bâtiment basse consommation », rénovation thermique du parc ancien, réseaux haut débit, grands travaux d'infrastructures.



GUADELOUPE

- Contrôle et surveillance de la présence de chlordécone dans les végétaux.
- Contrôle de la banane verte aux Antilles.
- Produits importés des Caraïbes et d'Amérique centrale ou du Sud : boissons, intrants alimentaires.
- Mentions valorisantes sur les produits locaux (logo RUP notamment).
- Groupes de distribution locaux et relations interentreprises.
- Formation des prix de certains produits alimentaires locaux.
- Relations commerciales : analyse des fonctions et des marges des grossistes intervenant comme agents de marques.



GUYANE

- Organismes privés de formation.
- Observation des prix : plan annuel 2012 relevés chariot-type, affichage des prix à l'unité de mesure.
- Contrôle de certains produits industriels sensibles.



ÎLE-DE-FRANCE

- E-commerce : sites internet, produits de grande consommation, produits touristiques.
- Secteur de l'immobilier locatif : offre de logement, sites web de petites annonces.
- Développement durable : traitement des déchets (équipements électriques et électroniques), pompes à chaleur, produits éco-labellisés, consommation d'énergie et émission de CO₂ des véhicules neufs, allégations sur la santé et/ou environnementales (produits alimentaires et non alimentaires), matériaux de construction et de décoration, textiles.
- Prestations de service en lien avec la santé : médicaments et produits paramédicaux, prothèses auditives, produits d'optique.
- Communications électroniques : abonnements internet, points de vente de matériel et de services d'accès.
- Développement touristique : hôtellerie, agences de voyages, compagnies aériennes, offres combinées hébergement/loisirs.
- Métiers de l'artisanat : coiffure, esthétique, manucure, produits de défrisage/lissage, services d'installation, d'entretien et de dépannage à domicile, installateurs de systèmes « verts » (pompes à chaleur, solaire, etc.), vente d'occasion et réparation automobile.
- Sécurité, qualité alimentaire et loyauté : secteurs de la restauration rapide et traditionnelle, circuits d'approvisionnement de la restauration commerciale, supermarchés et épiceries d'alimentation générale, colorants dans les merguez, mentions valorisantes, composition et innocuité des textiles.
- Économie souterraine : dépannage à domicile, restaurants à domicile, commerce de métaux de récupération.

- Filière distribution : produits et publicités en hypermarchés, marchés forains, magasins *cash and carry*.
- Annuaire professionnels.
- Agences immobilières, location immobilière étudiante.
- Pressings et laveries automatiques.
- Marché des produits électriques de voyage.
- Coopération transfrontière : consommation et relations interentreprises (ventes sur internet, vente de billets d'avion) avec les pays nordiques.
- Concurrence dans la commande publique : infrastructures, restauration collective, fourniture de carburant.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

- Développement touristique et loisirs – gestion des aéroports, hôtels et campings.
- Prestations de services : prestataires immobiliers, auto-école, réparation et entretien des bateaux, dépannage d'urgence, informatique, réparation et entretien dans le secteur du bâtiment, démarchage à domicile, *coach* sportif.
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux.
- Coopération transfrontière avec l'Espagne.
- Énergies renouvelables.
- Concurrence dans la commande publique : travaux d'aménagement, de restructuration, de maintenance des ports de plaisance et des ports accueillant du fret.



LIMOUSIN

- Filière bois en Limousin.
- Fruits et légumes : circuits courts de distribution, productions fermières.
- Protection des consommateurs vulnérables : installation et dépannage d'équipements permettant les économies d'énergie.
- Marché du safran.
- Secteur de l'immobilier.
- Contrôle et sécurité dans les secteurs de la revente de véhicules automobiles d'occasion, des GMS, de la boulangerie-pâtisserie de détail, des aires collectives de jeux.
- Concurrence dans la commande publique : assurance, fourniture de combustibles, collecte et traitement des déchets ménagers.



LORRAINE

- Nouvelles formes de tourisme en Lorraine.
- Nouvelles prestations esthétiques : bars à sourire, à oxygène, pratique de *fish* pédicurie.
- Relations interentreprises : secteur du stockage et du transport de céréales, de la vente de bétail sur pied.
- Commerce de bijoux et métaux précieux : rachat aux particuliers.
- Concurrence dans la commande publique : eau, assainissement et déchets, grands travaux (port d'Illange, LGV Est, reconversion de sites militaires, réaménagement du parc de Madine, environnement du site de Bure).



MARTINIQUE

- Observation des prix : agroalimentaire, eau embouteillée.
- Contrôle et surveillance de la présence de chlordécone dans les végétaux.
- Contrôle de la banane verte aux Antilles.
- Mentions valorisantes sur les produits locaux.
- Relations interentreprises : importateurs, grossistes, agents de marques, groupe de distribution.



MIDI-PYRÉNÉES

- Mentions valorisantes sur les produits régionaux (ail, etc.).
- E-commerce : tourisme, produits agricoles, vins.
- Secteur de la charcuterie.
- Secteur de l'immobilier.
- Vente d'animaux de compagnie.
- Secteur de la vente, de l'entretien et de la réparation automobile.
- Secteur des vins : contrôles métrologiques.
- Affichage des prix : GMS, hard-discounteurs et enseignes spécialisées (bricolage, meubles, électroménager).
- Concurrence dans la commande publique : grands travaux d'infrastructures routières, rénovation énergétique de l'habitat social.



NORD - PAS-DE-CALAIS

- Prestations de service liées aux JO 2012 : tout type de restauration, hébergement, équipements sportifs (autres que ceux agréés par le Comité olympique), transports.
- Conformité et sécurité des fournitures (textiles, EPI, petits matériels électriques, etc.) achetées par les acheteurs publics.
- Équipements d'isolation de la maison : crédit d'impôt et démarchage à domicile.
- Secteur des maisons de retraite : prestations de service et restauration collective.
- Conformité et sécurité des machines destinées au secteur agricole et para-agricole.
- Secteur des véhicules d'occasion et des garages effectuant la maintenance automobile.
- Contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la production et la transformation des céréales et des oléagineux.
- Magasins *cash and carry* : vente en gros et en détail de boissons alcoolisées.
- Secteur de la sous-traitance ferroviaire.
- Contrôle des produits de charcuterie en provenance de Belgique et d'autres pays de l'Union européenne.
- Concurrence dans la commande publique : plan pluriannuel d'investissement du conseil régional (PPI) : travaux de construction et de restructuration de bâtiments, achats de produits alimentaires pour la restauration hors foyer (RHF) produits d'origine animale et végétale peu transformés et approvisionnement en produits locaux des établissements pénitentiaires.



BASSE-NORMANDIE

- Activités de tourisme et loisirs, plan « qualité tourisme ».
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux.
- Locations immobilières pérennes ou saisonnières : agences, cabinets immobiliers de notaires, marchands de listes.
- Prestations de transports routiers : délais de paiement.



HAUTE-NORMANDIE

- Produits alimentaires préemballés : emplisseurs et importateurs.
- Contrôle des opérateurs sur les marchés couverts et marchés de plein vent.
- Secteur de la restauration.
- Secteur de la boulangerie.
- Secteur de l'industrie verrière.
- Secteur du stockage et de l'exportation des céréales.
- Prestations de services signées localement dans les GMS.
- Opérateurs de vente à distance ou par internet de produits alimentaires et non alimentaires.
- Mentions valorisantes sur les produits régionaux.
- Concurrence dans la commande publique : contrat de performance énergétique, chauffage urbain notamment la géothermie, archivage et numérisation des documents, assainissement, opération de dépollution, DSP – réalisation, exploitation des réseaux gaz.



PAYS DE LA LOIRE

- Secteur automobile : véhicules d'occasion, entretien et réparation.
- Prestations de service : travaux de réparation, d'installation ou de dépannage, rénovation de l'habitat.
- Protection du consommateur vulnérable : démarchage à domicile, coiffure et prestations d'esthétique à domicile.
- Contrôle des produits textiles destinés aux enfants.
- Traçabilité des produits carnés.
- Secteur vitivinicole : mentions facultatives valorisantes.
- Relation de sous-traitance : secteur de la construction navale.
- Concurrence dans la commande publique : bâtiment et travaux publics, transports de personnes, abonnements.



PICARDIE

- Développement durable : éco-construction.
- Bien-être et remise en forme.
- Nouveaux modes de consommation : lunettes 3D dans les cinémas, sites de vente en ligne picards, distributeurs automatiques de produits « atypiques » (pizzas, maillots de bain...).
- Protection du consommateur à faible pouvoir d'achat.
- Secteur agricole : infrastructures et logistique.
- Secteur de la verrerie : relations interentreprises.
- Secteur de la distribution : information précontractuelle, rayons traditionnels en grande et moyenne surface.
- Concurrence dans la commande publique : groupement d'achat en milieu hospitalier (médicaments et produits alimentaires), opération de dépollution de sites industriels ou militaires, développement durable dans le secteur de la construction.



POITOU-CHARENTES

- Développement durable: publicité et information, conditions générales de vente et délais de paiement.
- Ligne LGV Sud Europe-Atlantique: sous-traitance en génie civil, délais de paiement.
- Protection du consommateur vulnérable: rachat au comptant des biens.
- Immobilier, logement: protection des étrangers non francophones.
- Concurrence dans la commande publique: fourniture de carburants et combustibles, contrats de prestation de service en restauration collective, travaux de canalisation.



PROVENCE – ALPES – CÔTE D'AZUR

- Secteur « habitat et environnement ».
- Secteur de la santé: loi anti-cadeaux, coopération commerciale dans le secteur pharmaceutique, contrôle des nouvelles pratiques, relations interentreprises, délais de paiement (filiale prothèses dentaires, transports sanitaires ...).
- Tourisme et produits régionaux: tourisme durable, œnologique, circuits à thème.
- Distribution et logistique: ateliers de production en GMS, lecture optique et disponibilité des produits, vente ambulante.
- Fruits et légumes: centrales d'achat et plateformes, filière biologique, francisation, vente au bord des routes.
- Concurrence dans la commande publique: gestion des déchetteries, équipement des stations de sports d'hiver, secteur hospitalier (travaux, fournitures et services).



RÉUNION

- Observation des prix: chariot-type, carburants.
- Relations interentreprises: transport public de marchandises.
- Concurrence dans la commande publique: protocole de Matignon, route du littoral, trans-éco-express (transport public de voyageurs), aéroports.



RHÔNE-ALPES

- Secteur des produits chimiques: échantillons de produits cosmétiques distribués dans les hôtels.
- Activités de sous-traitance.
- Services à la personne et aux entreprises.
- Activités de tourisme et loisirs.
- Santé et environnement: nouvelles pratiques esthétiques (bar à sourire), fish pédicure, filière photovoltaïque, développement de la filière bois.
- Industrie agroalimentaire.
- Concurrence dans la commande publique: tableaux d'affichage sportif lumineux au sein de locaux, gymnases, très haut débit, collecte et traitement des déchets toxiques dans les établissements universitaires et scolaires.



Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
59, boulevard Vincent Auriol-75703 Paris CEDEX 13 - Tél. : 01 44 87 17 17
www.economie.gouv.fr/dgccrf